

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS87

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 25

À l'alinéa 42, substituer au mot :

« personnes »

le mot :

« titulaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.